



**HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE
EN POLYNÉSIE FRANÇAISE**

Papeete, le 21 décembre 2012

INFORMATION MEDIAS

**Signature par le Haut-commissaire d'une convention
de partenariat avec l'ADEME**

Jean-Pierre LAFLAQUIERE, Haut-commissaire de la République, et François LOOS, Président de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), ont signé à Paris le 18 décembre 2012 une convention qui reconduit pour trois ans le partenariat mis en place en 2009 entre le Haut-commissariat et l'ADEME.

Cette convention conforte l'appui que l'ADEME apporte aux services de l'Etat pour accompagner en Polynésie française les politiques de développement des énergies renouvelables du Pays et la politique de gestion des déchets. En matière d'énergie, avec un financement annuel de 187 millions Fcfp, les actions de l'ADEME visent à identifier les gisements d'énergies renouvelables, à accompagner leur développement et à maîtriser la demande énergétique des entreprises, des particuliers et des collectivités. Avec un financement de 58 millions Fcfp, le second volet de l'action de l'ADEME porte sur la gestion des déchets.

Lors de leur entretien, ont été discutés la possibilité et le montant d'une subvention de l'ADEME pour la construction du projet « SWAC » de l'hôpital du Taaone. Cette subvention permettrait de compléter les financements déjà décidés dans le cadre d'un partenariat entre l'Agence Française du Développement (AFD), la Banque Européenne d'Investissement (BEI) et la Polynésie française. La décision de l'ADEME sera prise le 21 février prochain lors de la réunion de la commission nationale des aides du Fonds chaleur.

Ces démarches s'inscrivent pleinement dans les politiques de l'Etat pour la préservation de l'environnement pour lesquelles l'ADEME est un acteur de premier plan. L'ADEME renforce ainsi son action en Polynésie française pour la promotion et le développement de la maîtrise de la demande énergétique et la recherche de solutions techniques innovantes.